

Canada
Province de Québec
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci
M.R.C. de la Matawinie

Lundi
11 Mars 2024
(04)

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle communautaire, située au 1948, chemin Notre-Dame-de-la-Merci, Lundi 11 mars 2024 à 19 h 00 sous la présidence de madame Isabelle Parent, mairesse

Sont présents : Mme Isabelle Parent, mairesse
Mme Julie-Anne Cousineau, siège # 1
M. Bertrand Taillefer, siège # 2
Mme Lucie Vignola, siège # 3
M. André Lafrenière, siège # 4
Mme Chantale Perreault, siège # 5
M. Jacques Bourassa, siège # 6

Public : 6 personnes

1. Ouverture de la séance

Madame Isabelle Parent, mairesse, agit à titre de présidente d'assemblée et madame Martine Bélanger agit à titre de secrétaire d'assemblée. Après vérification du quorum, la séance est ouverte. Il est 19 h 00.

24-060

2. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu le projet d'ordre du jour,

CONSIDÉRANT QUE le projet d'ordre du jour est disponible au public;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'ordre du jour est disponible sur le site Internet de la municipalité dans les jours précédents les séances du conseil;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Adopté unanimement par les conseillers.

3. Adoption des procès-verbaux

24-061

3.1 Adoption du procès-verbal du 12 février 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola
Et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2024

Adopté unanimement par les conseillers.

24-062

3.2 Adoption du procès-verbal du 23 février 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa
Et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 février 2024

Adopté unanimement par les conseillers.

4. Rapport de correspondance et autres rapports

4.1 La directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 12 février 2024. Elle résume les communications ayant un intérêt public à la demande de la présidente.

5. Dépôt du rapport financier

24-063

6. Liste et adoption des comptes à payer et dépenses incompressibles

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu des listes remises au conseil municipal;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE les déboursés effectués par la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci, pour la période du 1^{er} au 29 février 2024 soient définis comme suit :

Liste des comptes à payer du 1^{er} au 29 février 2024	57 448.39 \$
Liste des paiements incompressibles du 1^{er} au 29 février 2024	114 444.09 \$
Liste des paiements incompressibles du 1^{er} au 29 février par prélèvement bancaire	53 064.70 \$
Chèques émis en vertu d'une résolution	1 744.71 \$
Liste des salaires du 1^{er} au 29 février	72 743.86 \$
Total des déboursés du mois de février 2024	299 445.75 \$

Que les déboursés d'une somme de 299 445.75\$ soient acceptés, tels que reportés à la liste des comptes.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur les finances

7. Règlements et avis de motion

Avis-2024-001

7.1 Avis de motion- Projet de règlement modifiant le règlement R-209 sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci [n/d R-209-1]

Le conseiller Bertrand Taillefer dépose un avis de motion voulant qu'il y ait présentation d'un règlement modifiant le Règlement # R-209 sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci afin de mettre à jour l'heure de début des séances extraordinaire et de permettre aux personnes qui ne peuvent assister aux séances du conseil puissent poser leur question par écrit et, demande une dispense de lecture, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du conseil.

Adopté unanimement par les conseillers.

Avis-2024-002

Avis de motion- Projet de règlement modifiant le règlement R-185-2024 ayant pour effet de décréter les taux et tarifs des taxes pour l'année 2024 et le mode de versements [n/d R-185-2024-1]

La conseillère Chantale Perreault dépose un avis de motion voulant qu'il y ait présentation d'un règlement modifiant le règlement # R-185-2024 ayant pour effet de décréter les taux et tarifs des taxes pour l'année 2024 et le mode de versements afin de corriger le taux de taxes décrété pour le remboursement du Règlement d'emprunt 183 – Camion-citerne et, demande une dispense de lecture, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du conseil.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur la réglementation

8. Administration et ressources humaines

24-064

8.1 Demande de remboursement- Carte magnétique à l'écocentre [n/d 113-120]

CONSIDÉRANT QUE la résolution 23-254 adoptée le 9 juin 2023 modifiant les tarifs pour les cartes magnétiques perdues au coût de 25\$;

CONSIDÉRANT QUE l'année dernière, la propriétaire madame Martine Dubé a perdu sa carte magnétique et est venu en chercher une nouvelle au coût de 25\$;

CONSIDÉRANT QUE Madame Dubé a retrouvé la carte qu'elle a perdue et demande un remboursement de 25\$ si elle ramène ladite carte à la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci

Pour ces motifs,

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer

Et résolu de refuser le remboursement au montant de 25\$ à Madame Martine Dubé étant donné que le remplacement de la carte a été fait l'année dernière et, considérant les frais de gestion reliés au remplacement de la carte.

Adoptée unanimement par les conseillers.

24-065

8.2 Espace muni- Adhésion 2024 [n/d 114-100]

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau

Et résolu d'autoriser un déboursé au montant de 85.00\$ concernant l'adhésion 2024 à Espace Muni. La dépense est prévue au budget.

Adoptée unanimement par les conseillers.

24-066

8.3 Union des Municipalités du Québec- Adhésion 2024 [n/d 113-230]

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault
Et résolu d'autoriser un déboursé au montant de 604.60\$ plus taxes concernant l'adhésion 2024 à L'Union de Municipalités du Québec. La dépense est prévue au budget.

Adoptée unanimement par les conseillers.

24-067

8.4 Centre de pédiatrie Sociale en communauté de Lanaudière- Invitation à la 6^e édition du Bal des P'tits Loups [n/d 114-400]

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa
Et résolu, d'autoriser l'achat de 1 billet au coût de 250\$ pour le *Le bal des p'tits loups du centre de pédiatrie en communauté de Lanaudière* qui aura lieu le 31 mai 2024. La dépense est prévue au budget.

Adoptée unanimement par les conseillers.

24-068

8.5 Journée nationale promotion de la santé mentale [n/d 114-500]

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élus-es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme *Journée nationale de la santé mentale positive*;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème «S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble»;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

Pour ces motifs,

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola
Et résolu, de proclamer la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* et d'inviter les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème «S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble».

Adoptée unanimement par les conseillers.

24-069

8.6 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie [n/d 114-400]

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence depuis 2003 ;

CONSIDÉRANT que la Table des préfets de Lanaudière dans le cadre de *La démarche lanaudoise visant l'amélioration des conditions de vie*, soutient le projet Diversité Lanaudière porté par Le Néo, qui vise à soutenir les municipalités lanaudoises dans l'intégration et le développement de pratiques inclusives entourant la diversité sexuelle et de genre ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de l'organisme Le Néo, seul organisme lanaudois à offrir des services aux communautés LGBTQ+ dans la région ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence et du Néo dans la tenue de cette journée et d'envoyer un message de soutien et d'ouverture aux communautés LGBTQ+ ;

CONSIDÉRANT que malgré les efforts pour l'inclusion des personnes LGBTQ+, une hausse fulgurante de la haine envers les communautés LGBTQ+ est constatée dans la société ;

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault

Et résolu de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

Adopté unanimement par les conseillers.

24-070

8.7 Employés municipaux- engagement [n/d 302-110]

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau

Et résolu de procéder à la nomination de madame Marilou Asselin au poste d'inspectrice en bâtiment et en environnement. Le tout conformément aux conditions de la convention collective à compter du 25 mars 2024.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur l'administration et les ressources humaines

9. Sécurité publique (Rapport de Jacques Bourassa)

24-071

9.1 Adoption du Plan municipale de sécurité civile – 2024 [n/d 502-103]

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution numéro 23-211 adoptée à la séance du 14 avril 2023, la Municipalité accordait un contrat à la firme StratJ pour la révision du plan municipal de sécurité civile de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que ce plan permet à la Municipalité d'avoir un état de préparation optimal pour faire face aux différents aléas qui peuvent survenir sur son territoire, et ce, dans le but d'assurer la protection des citoyens en cas de sinistre;

CONSIDÉRANT que ce plan permet également de répondre aux besoins et aux exigences du ministère de la Sécurité publique et de se conformer au Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour

protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre (RLRQ, c. S-2.3, r. 3);

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du Plan municipal de sécurité civile;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa
Et résolu d'accepter et approuver le Plan municipal de sécurité civile - 2024 mis en place par la firme StratJ.

Adopté unanimement par les conseillers.

24-072

9.2 Gestionnaire de formation SSI [n/d 208-140]

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Charles-Borromée, par l'entremise d'un avis de non-renouvellement, informe qu'elle met fin à l'entente de gestionnaire de formation auprès de l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ);

CONSIDÉRANT QUE l'entente offrant le service de gestionnaire de formation des pompiers à la MRC avec la Ville de Saint-Charles-Borromée prend fin le 28 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'atelier de réflexion SSI du 3 novembre 2023, les partenaires ont demandé au Service d'aménagement de prendre en charge le service de gestionnaire de formation au sein de la MRC de Matawinie;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matawinie souhaite devenir gestionnaire de formation entourant la formation des pompiers de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la Commission sécurité publique, incendie et civile a recommandé, lors de la rencontre du 17 janvier 2024, que le Service d'aménagement devienne gestionnaire de formation et de soutien aux partenaires de la MRC en matière de formation des pompiers;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du Conseil de la MRC du 24 janvier 2024, le Service d'aménagement a été autorisé à devenir gestionnaire de formation et de soutien aux partenaires de la MRC en matière de formation des pompiers (résolution CM-01-042-2024);

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola
Et résolu, d'autoriser le Service d'aménagement à devenir gestionnaire de formation et de soutien aux partenaires de la MRC en matière de formation pompiers

Adopté unanimement par les conseillers.

24-073

9.3 Échange de véhicules hors services [n/d 402-102]

CONSIDÉRANT QUE deux véhicules du service incendie n'ont pas passé l'inspection de la SAAQ;

CONSIDÉRANT QUE les 2 véhicules ont très peu de valeur à la suite de ces inspections;

CONSIDÉRANT QUE des recherches de commanditaires ont été faites de la part du directeur des incendies afin de pouvoir se procurer une remorque fermée avec bureau et poste de premiers soins;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise JO-HE offre de commanditer une remorque fermée et les coûts supplémentaires s'il y a lieu, en échange des 2 véhicules;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise JO-HE nous propose une remorque de 24 pieds faite sur mesure avec chauffage et air climatisée à l'intérieur et qui sera aussi équipée de lumière DEL et de gyrophares;

CONSIDÉRANT QUE la remorque pourrait servir à plusieurs usages, notamment aux policiers de la SQ lors de recherche ou de grand déploiement, à l'équipe des pompiers et premiers répondants lors d'événements majeurs ou en mesure d'urgence et aussi de loge lors d'événements et spectacles, pour les invités et les artistes;

Pour ces motifs,

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa
Et résolu, d'accepter l'offre de l'entreprise JO-HE de commanditer une remorque fermée en échange des 2 véhicules désuets du service incendie

Adopté majoritairement par le conseil

24-074

9.4 Employés municipaux- Engagements [302-110]

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau
Et résolu, de procéder à l'engagement de nouveaux, premiers répondants et intervenants événementiels, suites aux recommandations du directeur du service incendie, soient :

- Alexandra Henry
- Tonia Hamilton

Adopté unanimement par les conseillers.

24-075

9.5 Employés municipaux- démission [n/d 302-110]

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu, d'accepter la démission de l'employé # 04-024 et que le conseil municipal le remercie grandement cet employé pour ses années de service.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur la sécurité publique

10. Travaux publics
(Rapport de André Lafrenière)

24-076

10.1 Petite mission- Offre de vente [n/d 402-111]

CONSIDÉRANT QUE la petite mission n'utilisera plus la camion Ford Éconoline 2013 qu'elle a utilisé durant les 9 dernières années;

CONSIDÉRANT QUE la petite mission a fait l'acquisition de pneus à clous et de jantes pour les périodes hivernales;

CONSIDÉRANT QUE la petite mission a déposé une proposition de vente de ces articles au conseil municipal au montant de 1000\$;

CONSIDÉRANT l'usure et la détérioration possible au fil des ans;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa
Et résolu de faire une contre-offre pour l'achat au montant de 500\$.
La dépense est prévue au budget

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions des travaux publics

11. **Environnement et Hygiène du milieu**
(Rapport de Chantale Perreault)

Période de questions sur l'environnement et l'hygiène du milieu

12. **Éducation, Famille, Aînés et loisirs**
(Rapport de Julie-Anne Cousineau)

Période de questions sur l'Éducation, Famille, Aînés et loisirs

13. **Aménagement, urbanisme**
(Rapport de Bertrand Taillefer)

Période de questions sur l'Aménagement, Urbanisme

14. **Promotion touristique et développement**
(Rapport de Jacques Bourassa)

24-077

- 14.1 **Marché Authentique [n/d 802-112]**

CONSIDÉRANT QUE la réalisation des marchés et les dépenses reliées à celles-ci ne s'effectuent pas nécessairement de façon Chronologique;

CONSIDÉRANT QUE pour faciliter le travail de la responsable, il serait opportun d'autoriser la tenue de l'ensemble du budget tel que défini dans la présentation budgétaire;

CONSIDÉRANT QUE des rencontres sont prévues afin de suivre l'évolution du budget et qu'il sera revu en conséquence des résultats afin de respecter le budget global;

Pour ces motifs,

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu, d'autoriser l'ensemble du budget de 15 000\$ pour la tenue des trois événements. La dépense est prévue au budget.

Adoptée unanimement par les conseillers

24-078

- 14.2 **Marché authentique- dépenses [n/d 802-112]**

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa
Et résolu, d'accepter les soumissions suivantes pour la tenue des Marchés, soient et que la dépense soit affectée à l'excédent accumulé:

- Arsenal media (projet publicitaire) 1 793.61\$
- CFNJ-99,1-88,9 (projet publicitaire) 638.11\$
- Les productions Méga animation (Animation Tambola- 29 juin) 1 370.00\$
- Jocelyn Bigras (prestation musicale - 31 août) 300.00\$

Adoptée unanimement pas les conseillers

Période de questions sur la promotion touristique et développement

24-079

15. **Art et Culture**
(Rapport de Lucie Vignola)

Période de questions sur les arts et la culture

Période de questions d'ordre générale

24-080

16. **Fermeture de la séance**

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
Et résolu de lever la présente séance. Il est 20h10

Adopté unanimement par les conseillers.

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes : 24-063, 24-065, 24-067, 24-077, 24-078

Martine Bélanger, Directrice générale

Isabelle Parent, Mairesse

Martine Bélanger, directrice générale